

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du lundi 24 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le jeudi treize novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, SIMON Raphael,

Absents représentés : ARIS Georges représenté par SABLAYROLLES Rolande, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, ANTHOINE SAVARY Kathia représentée par SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice représenté par ROMERO Muriel, DORDE Maeva représentée par VALLAURI Jean-Claude, VRIGNON Bertrand représenté par DUPONT Martine

Absents excusés : DOTTAIN Laurence, LACOUT Philippe

Absent : BEUGNIET Pierre

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 25 11 17

Objet :

Terrains résidentiels au Castel : attribution suite à la consultation lancée

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2241-1 et suivants relatifs à la cession des biens communaux,

Vu la décision du conseil municipal par délibération n°25 08 07 du 28 aout 2025 d'engager une procédure de consultation afin de sélectionner des acquéreurs sur la base de critères objectifs, pour deux terrains dont la commune est propriétaire, situés au quartier Castel, cadastrés comme suit :

-*Parcelle nord* : section A 170p – 197p, superficie approximative 1 600 m²,

-*Parcelle sud* : section A 197p, superficie approximative 1 000 m²,

Considérant que la cession de ces terrains a pour objet de permettre la réalisation de logements résidentiels individuels,

Considérant que le produit de la vente contribuera notamment au financement de l'acquisition du surplus de la parcelle A 869, dont une partie a été utilisée pour la réalisation de la voirie de désenclavement du quartier,

Considérant qu'une seule offre a été déposée dans le cadre de la consultation lancée et achevée le 14 novembre pour la parcelle sud de madame Guyomard Solène et monsieur Barascut Alexandre, demeurants 239, chemin de Caolongia à L'Escarène et pour un prix d'achat du terrain proposé de 150 000 €

Considérant que la proposition est conforme à l'avis reçu des domaines

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

-Approuve la vente de la parcelle Sud, section A 197p, superficie approximative 1 000 m², à madame Guyomard Solène et monsieur Barascut Alexandre, demeurants 239, chemin de Caolongia à L'Escarène et pour un prix d'achat du terrain proposé de 150 000 €,

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes, documents, contrats et pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et notamment l'acte authentique ou administratif de vente incluant le cahier des charges.

-Dit que les obligations attachées au cahier des charges s'imposeront aux acquéreurs et à ses ayants droit

-Mandate le maire pour relancer un nouvel appel à candidature pour la vente de la parcelle Nord, section A 170p – 197p, en vue de pouvoir soumettre le résultat de cette nouvelle consultation au prochain conseil municipal

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 19

Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, SIMON Raphael, ARIS Georges, SALTON Gérard, ZIZZO, CHIBANI Franck, ANTHOINE SAVARY Kathia, BRACCO Patrice, DORDE Maeva, VRIGNON Bertrand

Contre : /

Abstentions:/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES

LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY

AR Prefecture
006-210600573-20251124-251127-DE
Reçu le 27/11/2025
Publié le 27/11/2025

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 28/11/2025